



## Règlement spécifique pour les mineurs entre 8 et 18 ans

Nous soussignés,

M \_\_\_\_\_, parents de (nom et prénom du mineur)  
\_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_,

joignable(s) au \_\_\_\_\_ ou au \_\_\_\_\_,

dont le mineur devient adhérent au club Acheneau badminton de Port Saint Père, attestons sur l'honneur que nous serons présents à chaque séance au sein du Club Loisirs Acheneau Badminton à laquelle notre enfant, mineur, participera, et ce pendant toute la durée de l'activité.

### Rappel

**Terrains accessibles aux mineurs uniquement les mercredis et les dimanches.**

- En l'absence des parents lors des entraînements, nous désignons un adulte responsable adhérent au club, après avoir obtenu son accord préalable ci-dessous désigné :

• Nom/prénom : \_\_\_\_\_ •

Téléphone : \_\_\_\_\_

Nous, parents et responsable désigné, nous engageons à respecter et à faire respecter par le mineur les règles du club conformément au règlement intérieur ainsi qu'à la charte des valeurs du club, et à assurer sa sécurité à chacune des séances et pendant toute la durée.

*Sans l'adulte ci-dessus désigné, le mineur ne pourra pas accéder aux terrains.*

### Attention

Les mineurs peuvent se voir refuser de participer à des matchs entre adultes ou à des tournois.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signatures